

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **sixième jour de novembre 2006**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré  
Monsieur Martin Sévégné  
Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur André Bergeron  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juairé est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

06-11-267

#### **Approbation du procès-verbal**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 2 octobre 2006.

ADOPTÉE

#### **Rapport du Maire sur la situation financière**

##### **1°) Rapport financier 2005**

Au 31 décembre 2005, la nouvelle Ville a complété sa cinquième année financière.

Les états financiers de l'année 2005 présente une situation entièrement sous contrôle : les revenus de l'année comprenant les affectations se situaient à **6 516 169 \$** tandis que les dépenses et les autres activités financières totalisaient **6 006 687 \$** dégageant un surplus net d'opération de **509 482 \$**.

Le rapport du vérificateur externe conclut que les états financiers présentés respectent bien la situation financière au 31 décembre 2005 et notamment la comptabilisation des surplus et dettes en conformité avec le décret créant la nouvelle ville.

##### **2°) Indications préliminaires pour le présent exercice financier**

En 2006, le budget adopté par la nouvelle Ville de Princeville est équilibré à **5 975 797 \$** auquel on ajoute un montant spécifique de **75 000 \$**

transféré aux activités d'investissement. À même ce budget, une réserve de **100 300 \$** est affectée afin de prévoir la vidange des boues des étangs d'aération.

Au cours du présent exercice le conseil a approprié du surplus affecté de la Ville **150 000 \$** pour les prévisions budgétaires 2006.

D'autres montants ont été appropriés en cours d'année pour couvrir des dépenses de voirie rurale, urbaine, éclairage et pour l'augmentation du fonds de roulement, la vidange boues et la sécurité publique. De plus, des investissements ont été réalisés à même des emprunts au fonds de roulement soit la rétrocaveuse et l'agrandissement centre sportif.

Les résultats de l'année en cours se solderont par un excédent des recettes sur les dépenses, et seront plus précisément établis à la fin de l'année lorsque les vérificateurs auront complété leur mandat.

### 3°) **Dernier programme triennal en immobilisation**

Le programme triennal en immobilisation adopté en décembre 2005 totalisait :

pour 2006	:	<b>3 698 900 \$</b>
pour 2007	:	<b>665 000 \$</b>
pour 2008	:	<b>Ø \$</b>

Ces montants consistent, en plus des transferts des activités financières, aux travaux suivants :

- transport (trottoirs, réserve domiciliaire, voirie rurale, réseau éclairage)
- hygiène du milieu (eau potable, plan directeur, développement commercial)
- loisirs et culture (terrains de tennis, bibliothèque, centre sportif)
- véhicules (sécurité publique, voirie)

Les projets inscrits pour 2006 sur ce programme mais non réalisés seront réévalués et/ou reportés à une autre année.

### 4°) **Rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour 2006**

La rémunération des membres du conseil est de **22 524 \$** pour le maire et de **7 508 \$** pour chacun des conseillers.

L'allocation de dépenses est de **11 262 \$** pour le maire et de **3 754 \$** pour chacun des conseillers.

### 5°) **Orientations générales 2007**

En 2007, le conseil de la Ville poussera plus loin l'étude pour la réalisation des travaux de réfection de l'égout pluvial des rues Saint-Jacques Ouest et Mailhot ainsi que de rénovation complète des services de la rue Saint-Georges.

La nouvelle bibliothèque municipale Madeleine-Bélanger devrait être complétée à l'été 2007. Quant au terrain de sports intégrés, les plans et devis devraient être prêts pour une réalisation en cours d'année. Ce dernier projet est admissible au nouveau Programme de soutien aux installations sportives et récréatives.

En ce qui concerne la voirie rurale, le conseil envisagera le remplacement des transversaux du rang VII et le surfacage des rangs XI Est, XII Ouest et du chemin des Pointes.

Le plan directeur et le plan d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que de la voirie sera complété dans le cadre du Programme de transfert de la taxe d'accise sur l'essence.

Parmi les priorités, seront continués les efforts mis de l'avant pour promouvoir le parc industriel Jacques-Baril et la prospection de nouvelles entreprises.

Finalement nous verrons également à consolider le secteur industriel existant.

6°) **Liste des contrats**

Conformément à la Loi, je dépose une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste comporte également tous les contrats de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000 \$.

**06-11-268** **Publication du rapport du maire**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le rapport du maire soit publié dans le journal l'Avenir de l'Érable en conformité avec l'article 474-1 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

**06-11-269** **Nomination d'un maire suppléant**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseiller Fernand Ruel, soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

**06-11-270** **Adhésion 2007 à l'UMQ**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2007 et acquitte la cotisation annuelle de 6 216.88 \$ (incluant taxes) comprenant l'adhésion au Centre de ressources municipales en relation de travail et ressources humaines (CRM).

ADOPTÉE

**Délégations à l'Office municipale d'habitation** – reporté au mois prochain.

06-11-271

**Ratification des chèques, des dépôts-salaires et du temps supplémentaire**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts-salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration:**

- En date du 3 octobre 2006	
- no 6CH001499	302.21 \$
- En date du 4 octobre 2006	
- nos 6CH001500 à 6CH001507	40 428.56 \$
- En date du 6 octobre 2006	
- nos 6CH001508 à 6CH001521	13 925.51 \$
- En date du 12 octobre 2006	
- nos 6CH001522 à 6CH001529	6 689.49 \$
- En date du 17 octobre 2006	
- nos 6CH001530 à 6CH001532	28 250.03 \$
- En date du 24 octobre 2006	
- nos 6CH001533 à 6CH001536	9 936.30 \$
- En date du 27 octobre 2006	
- nos 6CH001537 à 6CH001542	26 732.28 \$

dépôts salaires des périodes 200640 à 200644  
temps supplémentaire des périodes 200640 à 200644

ADOPTÉE

06-11-272

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Fonds d'administration :**

- En date du 6 novembre 2006	
- nos 6CH001543 à 6CH001673	263 447.57 \$
- En date du 6 novembre 2006	
- nos 6CH001674 à 6CH001685	8 497.57 \$
- En date du 6 novembre 2006	
- no 6CH001686	233.60 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 6 novembre 2006	
- nos 6CH200016 à 6CH200019	100 061.77 \$

- En date du 6 novembre 2006  
- no 6CH200020

512.78 \$

ADOPTÉE

06-11-273

**Avis de motion – Règlement concernant la tarification pour demandes d’informations au rôle d’évaluation – Professionnels**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré, à l’effet qu’il sera présenté lors d’une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement concernant la tarification pour demandes d’informations du rôle d’évaluation Professionnels.

06-11-274

**Frais d’ingénieur pour travaux d’enfouissement de fils, rue Lecomte – Approbation de la dépense et autorisation de paiement**

ATTENDU QUE la décision d’enfouir les fils (électricité, câblodistribution, téléphone) sur la rue Lecomte a nécessité la préparation de plans d’ingénieurs;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d’approuver la dépense et d’autoriser le paiement des honoraires d’ingénieurs à Teknika – HBA pour un montant de 3 651.53 \$ (taxes incluses) et que cette dépense soit financée à même le surplus réservé à des fins de développement domiciliaire de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

**Dépôt des états semestriels** - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l’article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

06-11-275

**Renouvellement du contrat d’assurance collective**

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant Groupe financier AGA inc. suite à l’analyse des conditions soumises par SSQ-Vie en rapport avec le taux d’utilisation, de notre expérience et des facteurs inflationnistes;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville accepte les conditions du troisième renouvellement des assurances collectives du Regroupement de l’Estrie-Montérégie couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 31 octobre 2007 avec SSQ-Vie.

ADOPTÉE

06-11-276

**Engagement de trois pompiers**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l’embauche de Monsieur Eric Gendron comme pompier régulier au sein du service des incendies de la Ville de Princeville ainsi que Messieurs Francis Vachon et Jean-François Vaudreuil comme pompiers substitués à compter du 6 novembre 2006.

QUE le directeur du service des incendies soit autorisé à inscrire ces nouveaux pompiers volontaires à la formation requise;

QUE les conditions d'embauche des nouveaux pompiers soient établies selon les termes et conditions en vigueur.

ADOPTÉE

06-11-277

**Rémunération des pompiers lors d'événements spéciaux**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de modifier la «Politique d'échelle salariale et sur la formation des pompiers» par l'ajout de l'article suivant :

«3.1 Rémunération lors d'événements spéciaux

Pour toute tâche effectuée en dehors de celles occasionnées par un incendie, à titre de premiers répondants ou en formation, la rémunération est de 15 \$ l'heure.

Ces tâches comprennent, de façon non limitative, la présence de pompiers lors du feu de la Fête Nationale, lors de la Semaine de la prévention incendie et les inspections des bâtiments de risque faible et moyen requises en prévention.»

ADOPTÉE

**Dépôt du rapport d'activités 2006 de Vélo-Sécur** – rapport déposé.

06-11-278

**Surveillance routière hivernale – Saison 2006-2007**

ATTENDU QUE les Excavations H. St-Pierre ont soumis leur nouveau tarif pour effectuer la surveillance routière de certaines artères de la Ville de Princeville lors de la période hivernale 2006-2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de la surveillance routière sur le territoire de la Ville de Princeville pour la période hivernale 2006-2007 à la compagnie les Excavations H. St-Pierre inc. au montant de 8 500 \$, taxes en sus, pour une période de cinq mois débutant le 8 novembre 2006 et se terminant le 31 mars 2007.

ADOPTÉE

06-11-279

**Entretien d'hiver de certains lieux**

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Princeville a présenté une offre de services à la municipalité de Ste-Sophie pour le déneigement et le déglacage chimique d'une partie du chemin des Pointes située sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil désire s'entendre également avec un entrepreneur de Princeville pour le déneigement des kiosques postaux situés au Domaine Paquet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat de déneigement et de déglacage chimique à la municipalité de Ste-Sophie pour effectuer le déneigement d'une partie du chemin des pointes d'une distance de 1,2 kilomètres pour une période de deux ans soit l'année 2006-2007 et 2007-2008 au coût total de 2,200 \$ par année.

**MODIFICATION**

PV de correction en  
date du 26 juin 2007

QUE ce conseil accorde le contrat de déneigement et déglçage chimique des kiosques postaux situés au Domaine Paquet à l'entreprise Déneigement Alain Croteau au coût total de 270 \$ taxes en sus.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat de déneigement entre les municipalités concernées.

ADOPTÉE

06-11-280

**Transport adapté Rouli-Bus – Budget et contribution municipale 2007**

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2007 présentées par l'organisation du transport adapté Rouli-Bus et de verser pour l'année 2007, la quote-part de 11 857 \$.

QUE ce conseil autorise la trésorière à effectuer le versement.

ADOPTÉE

06-11-281

**Mandat pour une caractérisation hydrogéologique dans le secteur du drain sud**

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de confier le mandat pour une caractérisation hydrogéologique dans le secteur du drain sud de la prise d'eau potable municipale à Mission HGE pour un coût approximatif de 17 745 \$ (avant taxes) le tout tel plus amplement décrit à l'offre de services en date du 1<sup>er</sup> novembre 2006.

ADOPTÉE

06-11-282

**Droits de passage pour Moto-Club Bois-Francis inc.**

ATTENDU la demande de droit de passage présentée par le Club Moto des Bois-Francis pour circuler sur différentes artères de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire accorder le droit de passage au Club Moto des Bois-Francis pour permettre aux utilisateurs de quad de circuler sur son territoire selon la réglementation provinciale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'accorder le droit de passage au Club Moto des Bois-Francis afin de permettre aux utilisateurs de quad de circuler en toute sécurité sur les chemins municipaux tels que décrits en annexe selon les normes et règles établis par la loi sur la circulation des véhicules hors routes du Québec.

QUE le présent droit de passage est accordé pour la saison 2006-2007 soit du 1<sup>er</sup> décembre 2006 au 15 avril 2007.

ADOPTÉE

06-11-283

**Droits de passage pour Club Auto-Neige des Bois-Francis**

ATTENDU QUE la demande de droit de passage présentée par le Club Auto-neige des Bois-Francis pour circuler sur différentes artères de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire accorder le droit de passage au Club Auto-neige des Bois-Francis pour permettre aux utilisateurs de motoneige de circuler sur son territoire selon la réglementation provinciale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder le droit de passage au Club Auto neige des Bois-Francis afin de permettre aux utilisateurs de moto-neige de circuler en toute sécurité sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville tels que décrits en annexe selon les normes et règles établis par la loi sur la circulation des véhicules hors routes du Québec.

QUE le présent droit de passage est accordé pour la saison 2006-2007 soit du 1<sup>er</sup> décembre 2006 au 15 avril 2007.

ADOPTÉE

06-11-284

**Prévisions budgétaires de l'OMH**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que le conseil approuve les prévisions budgétaires 2007 de l'Office municipal d'Habitation de Princeville lesquelles prévoient un déficit d'opérations de 128 194 \$ et une participation de la Ville de Princeville d'un montant de 12 819 \$.

ADOPTÉE

06-11-285

**Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés - Croix-Rouge canadienne**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de renouveler l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge sur le territoire de la Ville de Princeville qui établit les paramètres de collaboration mutuelle pour apporter toute l'assistance humanitaire nécessaire suite à un sinistre mineur ou majeur.

QU'un montant de 574.70 \$ soit attribué à la Croix-Rouge, dans le cadre de cette entente.

ADOPTÉE

**Résultats de la Journée Bouger en famille 2006** – rapport déposé.

06-11-286

**Société canadienne du Cancer – 1<sup>er</sup> Brunch santé de Princeville**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de commanditer le 1<sup>er</sup> Brunch de la Société canadienne du Cancer, qui aura lieu à Princeville, le 10 décembre 2006, en prenant le forfait «Partenaire privilégié» pour un montant de 500 \$.

ADOPTÉE

06-11-287

**Fondation de l'Hôtel-Dieu-d'Arthabaska – Campagne de souscription**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville contribue un montant de



300 \$ à la Fondation de l'Hôtel-Dieu-d'Arthabaska pour la campagne de souscription.

ADOPTÉE

06-11-288

**Règlement no 2006-112 – Modifiant le règlement de zonage no 89-212**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le règlement no 2006-112 modifiant le règlement de zonage 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville permettant l'usage d'habitation multifamiliale de type condominium dans la zone Ra 8 et permettant l'usage industriel de fabrication de produits en métal dans la zone Cb 4.

ADOPTÉE

06-11-289

**Demande à la CPTAQ – Jean-Claude Lizotte inc. et Ferme Flèche d'Or**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de la demanderesse Jean-Claude Lizotte Inc. pour l'exploitation d'une sablière sur une superficie d'environ 3.5 hectares sur partie du lot 14-B, Rang 12 du cadastre du canton de Stanfold.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à enlever une butte de sable, tant sur la propriété de Jean-Claude Lizotte Inc. que sur celle de Luc Boisvert et Annie Lecours de Ferme Flèche d'or.

CONSIDÉRANT QUE l'enlèvement de la butte de sable permettra d'améliorer la productivité agricole de cette partie du lot.

CONSIDÉRANT QUE la demande sera profitable pour assurer le maintien et le développement de l'agriculture du lot, qui est difficilement exploitable dans l'état actuel.

CONSIDÉRANT QUE l'exploitation de la sablière ne sera que temporaire en faisant en sorte qu'à brève échéance la parcelle visée retrouvera sa vocation agricole.

CONSIDÉRANT l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission qu'il n'existe pas d'espaces appropriées disponibles hors de la zone agricole de la Ville de Princeville pour les fins recherchées.

CONSIDÉRANT par ailleurs que la butte de sable à extraire du lot doit nécessairement se faire à l'endroit où elle se trouve.

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la restauration du site et sa remise en état à des fins agricoles après l'exploitation, faisant en sorte qu'elle est conforme avec le nouveau plan de zonage et du nouveau règlement de zonage numéro 2004-80 de la Ville de Princeville, qui doivent entrer en vigueur incessamment.

CONSIDÉRANT QUE notamment, en regard des articles 12.4.2 et 12.4.3 du nouveau règlement, il n'y a pas d'incompatibilité, d'inconciliabilité ou de non-conformité de l'usage recherché par la demande en regard du contenu et des objectifs du schéma d'aménagement actuellement en vigueur à la MRC de l'Érable, et à son document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller Claude Côté, et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de

recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**06-11-290**

**Demande à la CPTAQ – Ultramar Ltée**

ATTENDU QUE le demandeur la compagnie Ultramar Ltée s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture plusieurs parties de lot sur les rangs IV, V et VI du cadastre du canton de Stanfold;

ATTENDU QUE la superficie visée forme un corridor qui traverse le territoire de la Ville de Princeville;

ATTENDU QUE le côté environnemental de ce projet n'est pas négligé par le demandeur;

ATTENDU QUE la demande est conforme avec le règlement de zonage de la Ville de Princeville;

ATTENDU l'article 58.2 de la loi, nous informons la commission qu'il n'existe pas d'espaces appropriées disponibles hors de la zone agricole de la Ville de Princeville pour les fins recherchées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

**06-11-291**

**Vente d'un terrain résidentiel – 230 rue Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Constructions L. Lecours ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-140 (230 Fréchette) pour le prix de 12 000.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**06-11-292**

**Vente de terrain résidentiel – 200 rue Fréchette**

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Cynthia Rodrigue ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-170 (200 Fréchette) pour le prix de 15 877.40 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

06-11-293

**Entente Loisirs 2007 avec la Ville de Victoriaville**

ATTENDU QUE le conseil désire conclure avec la Ville de Victoriaville une entente concernant l'accueil de la clientèle de Princeville aux activités de loisirs et de culture de la Ville de Victoriaville;

ATTENDU QUE l'article 468.52 de la Loi sur les Cités et Villes permet à la Ville de Princeville de conclure ce type d'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron et résolu que :

- a) la Ville de Princeville signe une entente annuelle avec la Ville de Victoriaville en matière de loisir et de culture pour que soient admises les personnes de la Ville de Princeville aux services récréatifs et culturels de la Ville de Victoriaville;
- b) la Ville de Princeville accepte de payer à la Ville de Victoriaville, sur présentation des pièces justificatives, une somme de 158 \$ par année, par inscription dûment enregistrée par la Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de Victoriaville plus taxes si applicables;
- c) cette entente permet à la clientèle de la Ville de Princeville d'être soumise aux mêmes conditions d'inscription aux activités des organismes que les clientèles de la Ville de Victoriaville;
- d) le Maire et le greffier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

06-11-294

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2003-65**

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Sévigny à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement modifiant le règlement 2003-65 concernant la tarification des services de loisirs.

06-11-295

**Tournoi Provincial Bantam-Midget**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu de contribuer à l'organisation du Tournoi Provincial Bantam-Midget – Edition 2007 par l'octroi d'un montant de 500 \$ pour l'achat de médaillons et bannières

QUE le conseil de la Ville de Princeville consent également à défrayer les envois postaux à être effectués par l'organisation d'une valeur d'environ 150 \$.

ADOPTÉE

06-11-296

**Demande de soutien financier du 10<sup>e</sup> groupe scout St-Eusèbe de Princeville**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu de verser une contribution de

500 \$ au Groupe Scout St-Eusèbe de Princeville pour l'année 2006-2007 et un montant de 250 \$ non récurrent en guise d'aide additionnelle pour les fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire du scoutisme et de remerciements pour la Journée Normand Maurice.

ADOPTÉE

**Parc linéaire des Bois-Francis** – la Ville ne donne pas son appui.

06-11-297

**Unité Domrémy de Plessisville inc.**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de participer au Brunch annuel qui aura lieu, le Dimanche 19 novembre 2006 à 11 h 30 au Centre communautaire de Plessisville.

QUE le conseil autorise l'achat de deux billets au montant total de 30 \$ pour participer au Brunch annuel de l'Unité Domrémy de Plessisville.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

06-11-298

**Levée de la séance**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Mario Juare, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

\_\_\_\_\_  
Louise Bergeron, trésorière